

concert avec lui, substituons l'union fédérale à l'union législative ; le bien du pays est là.

M. Cartier se mit aussitôt à l'œuvre, pour exécuter ce projet colossale, et il manœuvra si habilement, que quelques semaines lui suffirent pour opérer un rapprochement entre l'opposition du Haut-Canada, et le parti conservateur des deux provinces. De ce moment, la Confédération fut décidée, et de nouvelles élections vinrent faire sanctionner ce projet, par le vote populaire.

Ce tour de force de M. Cartier constitue un de ses plus beaux titres de gloire, puisqu'en l'exécutant, il a sauvé son pays d'un grand danger, peut-être de la guerre civile.

De ce moment, Sir George a commandé la situation, et on pouvait dire de ce chef de notre Province : "l'Etat est ce que M. Cartier le fait." Pour le démontrer, il suffit d'énumérer les principaux de ses actes. Il a doté le Bas-Canada de la décentralisation judiciaire, de la modification des lois criminelles, de la codification des lois civiles et des procédures ; il a mis la dernière main au règlement de la question de la tenure seigneuriale ; il a mis les lois françaises en force, dans les township de l'Est ; et comme on vient de le dire, il est le père de la constitution qui nous régit aujourd'hui. On sait encore quelle part il a prise à la construction du chemin de fer intercolonial. Si les provinces de Manitoba et de la Colombie Anglaise, sont entrées dans la Confédération, n'est-ce pas à lui, qu'on le doit en grande partie ? N'est-ce pas lui, qui a su attacher au Bas-Canada la pre-